



Annexe 2 :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION CRAZY BIKER

maj du 25-06-2025

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objectif d'assurer la sécurité, la bonne entente, le respect mutuel et le bon déroulement des activités proposées par l'association Crazy Biker. Il s'applique à tous les membres, qui s'engagent à le respecter dès leur adhésion.

Ce règlement complète les statuts de l'association et a la même valeur juridique pour tous les membres, y compris les bénévoles.

Article I - Conditions d'adhésion

Pour adhérer à l'association, il faut :

- Être âgé de plus de 18 ans,
- Être titulaire du permis A en cours de validité,
- Disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle pour la pratique de la moto en cours de validité.

L'adhésion vaut connaissance et acceptation du présent règlement, mis à disposition de manière permanente. En l'absence d'opposition écrite (courrier ou e-mail), l'adhérent est considéré comme ayant accepté toutes ses clauses.

Article II - Cotisation

La cotisation annuelle est fixée à 15 €. Elle permet de participer aux activités organisées par l'association.

Article III - Comportement et sécurité

Tous les membres s'engagent à :

- Porter les équipements de sécurité adéquats : casque homologué, gants, bottes, protections.



- Respecter le code de la route, les règles de circulation sur chemins autorisés, et les zones interdites.
- Ne jamais adopter de conduite dangereuse, agressive ou irrespectueuse envers autrui.
- Préserver la nature, éviter les nuisances sonores excessives, et ne rien jeter.
- Adapter leur vitesse et comportement à leur niveau technique et aux conditions du terrain.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des avertissements, voire une exclusion (voir Article VIII).

Il est défini les effectifs suivants en fonction de la difficulté des sorties :

- Niveau 1 et 2 : 10 motos maximum,
- Niveau 3 : 8 motos maximum,
- Niveau 4 : 6 motos maximum.

Article IV – Rôles des bénévoles

Certains membres actifs peuvent devenir bénévoles pour assurer les missions suivantes :

- Coordination des groupes WhatsApp (1 responsable par groupe),
- Gestion du back-office du site internet (création et mise à jour d'événements),
- Soutien logistique lors des événements : ouvreur, coordinateur.

Article V – Ouvreurs et coordinateurs

Les sorties ne sont pas guidées par des professionnels. Des ouvreurs et coordinateurs assurent :

- Le suivi de l'itinéraire et du rythme,
- Le respect des consignes de sécurité,
- L'assistance aux membres en cas de besoin.

Ces rôles sont assumés à titre bénévole et ne dégagent pas les participants de leur propre responsabilité.



Un groupe de sortie doit comporter un ouvreuse obligatoire, et éventuellement un fermeur désigné selon les besoins.

Article VI – Création et gestion des événements

Pour participer à une activité organisée par l'association, les règles suivantes s'appliquent :

- Inscription obligatoire via le site internet sur la page de l'événement concerné,
 - Rejoindre le groupe WhatsApp dédié à l'événement pour le suivi et la communication,
 - Arriver 15 minutes avant l'horaire annoncé,
 - Le groupe attend 15 minutes maximum après l'heure de départ prévue,
 - Respect des effectifs définis selon le niveau (voir Article III).
-

Article VII – Traces GPX

Les traces GPS partagées dans le cadre des sorties sont réservées strictement à un usage interne. Il est interdit de les diffuser sans l'accord préalable du bureau.

Article VIII – Barème de niveaux et responsabilité individuelle

Un barème indicatif de niveaux techniques est mis à disposition sur le site internet (crazybiker.fr) pour aider les membres à s'auto-évaluer.

Les sorties sont classées par niveau de difficulté, à titre informatif.

⚠ Chaque membre est seul responsable de son engagement sur une activité. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de participation à une sortie techniquement inadaptée.



| Thème | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Niveau 4 | Niveau 5 |
|-------------------------------|--|--|---|---|---|
| Profil du pilote | Permis route, débutant TT, 1ère expérience sur piste | Débutant confirmé, déjà plusieurs sorties TT encadrées | Pilote régulier, autonome sur terrain varié | Pilote aguerri, maîtrise technique solo | Pilote expert, enduro ou rallye amateur niveau ligue |
| Distance max TT / jour | 125 km | 160 km | 200 km | 300 km | 450 km |
| % de tout-terrain (TT) | 85 % | 90 % | 95 % | 95 % | 100 % |
| % pente max (montée/descente) | 10 % | 15 % | 25 % | 35 % | 45 % |
| Marche/franchissement max | 10 cm | 20 cm | 35 cm | 50 cm | 60 cm + |
| Type de sol maîtrisé | Piste roulante sèche | Piste humide, légère caillasse | Dalles, ornières, ruisseaux peu profonds | Cailloux instables, franchissements, boue | Tout terrain difficile, sable, franchissements extrêmes |
| Franchissement cours d'eau | Jusqu'à 10 cm | Jusqu'à 20 cm | Jusqu'à 30 cm | Jusqu'à 50 cm | +50 cm, fort courant |
| Position de conduite | Assis majoritairement | Alternance assis / debout | Debout en zone difficile | Debout longue durée | Debout 100% TT |
| Maniabilité (demi-tour) | Difficulté | En plusieurs manoeuvres | Demi-tour sur piste | Demi-tour sur sentier | Demi-tour serré sur zone accidentée |
| Relèvement moto seul | Non / avec aide | Avec méthode | Oui seul sur terrain plat | Oui seul en dévers | Oui en toute condition |
| Autonomie mécanique | Aucune | Pression pneu, petit outil | Changement levier, bricolage terrain | Réparation crevaison, filtre, chaîne | Kit complet, autonomie raid |
| Autonomie navigation | Suivi de guide uniquement | Sait suivre trace GPX basique | Orienteur GPX + carte | Navigation avancée, lectures terrain | Navigation rallye, roadbook, waypoint |
| Endurance physique | 4h max | 4-6h avec pauses | 6h-8h avec pauses techniques | 2j de roulage intense | Raid / rallye sur plusieurs jours |
| Maîtrise freinage / glisse | Freinage basique | Frein arrière contrôlé | Début maîtrise glisse | Glisse arrière / blocage maîtrisé | Glisse des deux roues, drift contrôlé |
| Sauts et déséquilibres | Aucun | Légers décolllements | Petits sauts naturels | Rebond terrain maîtrisé | Sauts/creux franchis debout sans perte d'équilibre |

Article IX – Discipline et exclusion

Le respect du règlement est essentiel pour la sécurité et la bonne ambiance du groupe.

- En cas d'écart mineur, un dialogue sera engagé. Après deux avertissements écrits (email), une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.
- En cas de comportement dangereux ou de manquement grave (mise en danger, non-respect flagrant des règles), l'exclusion pourra être immédiate, sans remboursement de la cotisation.

Le bureau statue sur chaque situation de manière collégiale et transparente.

Article X – Données personnelles (RGPD)

L'association collecte des données personnelles pour gérer les adhésions et les activités. Ces données sont : nom, prénom, email, niveau technique, modèle de moto.

- Elles sont traitées uniquement par les membres du bureau,
- Conservées pour la durée de l'adhésion,
- Non partagées avec des tiers.

Les membres disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition (contactcrazybiker@gmail.com). La politique complète est consultable sur :

<https://crazybiker.fr/politique-de-confidentialite>.



Les membres peuvent à tout moment consulter ou télécharger ce règlement via le site internet officiel de l'association crazybiker.fr.

Article XI – Responsabilités lors des partenariats

Lorsqu'un événement est sous-traité à un prestataire extérieur, celui-ci doit être déclaré par convention. L'association n'est pas responsable en cas d'incident survenant lors d'un événement non encadré par un prestataire officiellement reconnu.

Article XII – Suivi et incidents

Tout incident survenu lors d'une sortie peut faire l'objet d'un rapport d'incident rédigé par le coordinateur ou un membre du bureau. Cette fiche permet un suivi sérieux et préventif. Elle est conservée en interne.

Article XIII – Communication, image et vidéos

Les photos, vidéos ou enregistrements réalisés lors des activités peuvent être diffusés uniquement à des fins associatives (site, réseaux sociaux), sauf refus exprimé par écrit par un membre.

Les vidéos réalisées sur terrain privé doivent respecter la réglementation en vigueur. Il est interdit de filmer en zone protégée ou en dehors des règles légales de circulation.

Article XIV – Partenaires et avantages membres

Les avantages obtenus par l'association auprès de partenaires sont strictement encadrés :

- Aucune négociation individuelle supplémentaire n'est autorisée,
 - Les tarifs préférentiels sont appliqués uniquement sur présentation de la carte de membre,
 - Les réductions (pourcentages, codes promo) sont disponibles sur le site internet dans l'espace membres,
 - Pas de partage de code promotionnel hors de l'association.
-



Article XV – Interdiction de démarchage

Il est strictement interdit à tout membre de l'association de pratiquer le démarchage commercial ou professionnel au sein des activités, des groupes de discussion, ou sur tout support de communication utilisé par l'association Crazy Biker sans l'accord du conseil d'administration ou d'un membre du bureau. Tout manquement à cette règle pourra entraîner l'exclusion immédiate du membre concerné.

Article XVI – Acceptation tacite du règlement

Le présent règlement est mis à disposition permanente sur le site. Toute personne adhérente est considérée comme l'ayant lu et accepté, sauf opposition explicite par écrit (mail ou courrier).

Les membres peuvent à tout moment consulter ou télécharger ce règlement via le site internet officiel de l'association crazybiker.fr.

Fait à en visio-conférence, le 25/06/25

Le Président :

Cyril Gallego

Cyril Gallego

✓ Certified by  yousign

Membre bénévole :

Yannick Clerc Renault

Yannick Clerc Renault

✓ Certified by  yousign

Signature du membre le cas échéant :

Mention « Lu et approuvé »